

# Les modalités d'Adhésion

## 01 LES CONDITIONS

### ÉLÉMENTS À FOURNIR

- Le bulletin d'adhésion
- La fiche d'identification
- Le règlement intérieur de votre société
- Un chèque de règlement (en fonction de la formule d'adhésion retenue)

## 02 NOS FORMULES

### ADHÉSION ORDINAIRE

Adhésion complète donnant accès à tous les services du Syndicat

### ANE (ADHÉSION NOUVELLE ENTREPRISE : MOINS DE 2 ANS D'EXISTENCE)

- Adhésion gratuite la 1ère année
- A partir de la 2ème année et sous réserve d'acceptation par la Commission des Admissions du Syndicat:  
Retour à une adhésion ordinaire

### ADHÉSION GSC (GARANTIE SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE)

Adhésion donnant uniquement accès à la couverture sociale du chef d'entreprise (aucune prestation de services)

## 03 MONTANT DES COTISATIONS

*(inchangées depuis 1997)*

### ADHÉSION ORDINAIRE

- 1ère année d'adhésion : 380 € « cotisation de bienvenue »
- 2ème année d'adhésion : 455 €
- A partir de la 3ème année : 530 € + 30 € par salarié

### ANE (ADHÉSION NOUVELLE ENTREPRISE)

- 1ère année d'adhésion : gratuite
- 2ème année d'adhésion : cf. adhésion ordinaire sous réserve de la confirmation de l'issue de la 1ère année.

### ADHÉSION GSC (GARANTIE SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE)

- 380 € par an

